

INFORMATIONS DESTINÉES AUX PARENTS
CHAQUE ENFANT EST
UN SUPER HÉROS COURAGEUX

LES URGENCES PÉDIATRIQUES : PAS À PAS ...



PRÉSENTATION DU SERVICE DES URGENCES PÉDIATRIQUES

Le service des urgences pédiatriques fonctionne 24h/24 et 7j/7. Il est destiné aux patients en situation aiguë dont l'état de santé demande une intervention immédiate.

L'équipe des urgences pédiatriques est pluridisciplinaire.

Elle est composée en permanence :

- ~ de pédiatres
- ~ d'infirmières spécialisées en pédiatrie et médecine d'urgence



L'ACCUEIL ET L'INSCRIPTION

Dès votre arrivée aux urgences, présentez-vous au guichet d'accueil afin d'établir un dossier médical et administratif.

On vous demandera les documents suivants :

- ~ la carte d'identité de votre enfant
- ~ votre numéro de téléphone
- ~ les coordonnées du médecin qui suit habituellement votre enfant
- ~ les documents que vous a remis le médecin traitant ou le pédiatre traitant
- ~ **en cas d'accident** : (à l'école, dans un club sportif, à la crèche...)
ne pas oublier la déclaration d'accident

QUE DIRE À VOTRE ENFANT

- ~ Expliquez-lui pourquoi vous vous rendez dans le service des urgences.
- ~ Informez-le des moments moins agréables auxquels il pourrait être confronté.

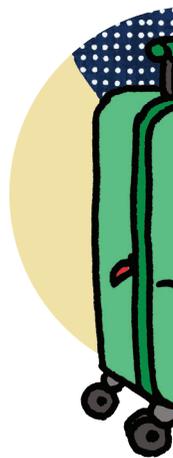
L'ATTENTE

Le service des urgences pédiatriques n'est pas un service de consultations

LE TEMPS D'ATTENTE VA DÉPENDRE

- ~ du degré de gravité de la situation
- ~ du nombre d'enfants en cours de soins à l'intérieur du service

Soyez assuré que le personnel met tout en oeuvre pour rendre votre attente la plus courte possible



NOUS AVONS ÉGALEMENT BESOIN DE TEMPS POUR

- ~ établir un diagnostic et parfois installer le traitement
- ~ recevoir les résultats des examens (+ -1h30)
- ~ si son état de santé l'impose, libérer un lit d'hospitalisation provisoire
- ~ continuer à nous occuper des enfants qui arrivent en situation d'urgence vitale ou grave

LA PRISE EN CHARGE

La prise en charge est assurée 24h/24 par un pédiatre.

Une infirmière d'accueil assure la prise en charge rapide de votre enfant dès votre arrivée et évalue sa situation. Il lui sera alors attribué un ordre de priorité en fonction de sa pathologie. Les examens complémentaires URGENTS (prise de sang, radiologie, analyse d'urines ...) sont réalisés à toute heure du jour et de la nuit.

EN CAS D'HOSPITALISATION PROVISOIRE

Le médecin peut proposer à votre enfant de rester quelques heures dans une chambre d'hospitalisation se trouvant aux urgences pour les raisons suivantes :

- ~ rester sous surveillance quelques heures
- ~ en attente d'un avis ou d'un examen
- ~ en attente d'une chambre

Nous vous demandons :

- ~ de ne pas donner à boire ni à manger sans autorisation
- ~ d'éviter les déplacements fréquents dans le service

Le rôle de la famille à l'hospitalisation provisoire

L'enfant ne peut rester seul et doit être accompagné par un adulte (maximum 2 accompagnants).

Dès 22h, un seul adulte peut passer la nuit avec l'enfant.

EN CAS D'HOSPITALISATION

Si une hospitalisation est nécessaire, le service dans lequel votre enfant est transféré est choisi en fonction de sa pathologie et des lits disponibles

Durant le passage aux urgences de votre enfant, vous serez informé par l'équipe médicale de l'évolution de son état. En raison du secret médical, aucune information ne sera transmise par téléphone.



NOUS PRENONS SOIN DE VOUS



LE RETOUR À DOMICILE

Après avoir reçu les soins nécessaires, votre enfant quittera le service des urgences pédiatriques avec le traitement et les informations à suivre pour rentrer chez vous. N'oubliez pas de demander, si nécessaire, des certificats (scolaire, crèche, travail).

LES RELATIONS AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU LE PÉDIATRE TRAITANT

D'une manière générale, une visite chez le médecin traitant ou le pédiatre traitant avant de venir aux urgences améliore la qualité de la prise en charge.

LA FACTURE

Vous ne payez rien sur place. Vous recevrez une facture à domicile dans un délai de 3 mois.